



**Mairie de Gironde-sur-Dropt**

Département de la Gironde

Arrondissement de Langon

**Arrêté portant fermeture du stade municipal**

**Le Maire de Gironde sur Dropt,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les intempéries des derniers jours ;

Considérant la nécessité de préserver les terrains gazonnés : d'honneur et d'entraînement ;

Considérant que la sécurité des usagers, notamment sportifs, rend nécessaire la réglementation des entraînements et des rencontres sportives ;

VU la nécessité d'interdire l'utilisation des terrains gazonnés du stade ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1.** A compter du **17 janvier 2023**, le **stade municipal est fermé** en raison des intempéries jusqu'à nouvel ordre.

**ARTICLE 2.** Les entraînements et rencontres sportifs sont interdits sur la période indiquée à l'article 1.

**ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera affiché au stade et ampliation sera transmise :

- au service technique,
- à l'association du Football,
- à la Gendarmerie de La Réole.

Fait à Gironde sur Dropt, le 18 octobre deux mil vingt,

**Par délégation,  
l'adjointe au Maire,**

**Graziella CHIAPPA**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.